



MÉTROPOLE DE LYON

## COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2019

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	33

Compte rendu affiché le

**4 octobre 2019**

Date de convocation du conseil municipal le

**20 septembre 2019**Présidente : Hélène **GEOFFROY**Secrétaire de séance : Ahmed **CHEKHAB**Membres présents à la séance :

Hélène **GEOFFROY**, Pierre **DUSSURGEY**, Kaoutar **DAHOU**, Stéphane **GOMEZ**, Muriel **LECERF**, Ahmed **CHEKHAB**, Eliane **DA COSTA**, Yvan **MARGUE**, Nadia **LAKEHAL**, David **TOUNKARA**, Liliane **BADIOU**, Jean-Michel **DIDION**, Nassima **KAOUAH**, Pierre **BARNEOUD**, Armand **MENZIKIAN**, Josette **PRALY**, Régis **DUVERT**, Yvette **JANIN**, Antoinette **ATTO**, Harun **ARAZ**, Myriam **MOSTEFAOUI**, Philippe **ZITTOUN**, Nordine **GASMI**, Nawelle **CHHIB**, Mustapha **USTA**, Nadia **NEZZAR**, Charazède **GAHROURI**, Philippe **MOINE**, Stéphane **BERTIN**, Christiane **PERRET FEIBEL**

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :Jacques **ARCHER** à Stéphane **GOMEZ**Sacha **FORCA** à Philippe **MOINE**Christine **BERTIN** à Stéphane **BERTIN**Membres absents :

Matthieu **FISCHER**, Fatma **FARTAS**, Virginie **COMTE**,  
Christine **JACOB**, Morad **AGGOUN**, Saïd **YAHIAOUI**,  
Batoul **HACHANI**, Mourad **BEN DRISS**, Marie-  
Emmanuelle **SYRE**, Bernard **GENIN**

Objet :

-----

Renouvellement de la caution de la  
ville pour la construction du centre  
de santé Jean Goullard

V\_DEL\_190927\_22

## RAPPORT DE Monsieur DUSSURGEY

Mesdames, Messieurs,

Envoyé en préfecture le 08/10/2019

Reçu en préfecture le 08/10/2019

Affiché le



ID : 069-216902569-20190927-V\_DEL\_190927\_22-DE

En 2008, la commune s'était portée caution pour un prêt immobilier consenti à la Fondation du dispensaire général de Lyon pour la construction du centre de santé Jean Goullard.

Le Conseil municipal avait approuvé cet apport de garantie lors de sa séance du 25 juin 2008.

Le contrat de prêt contracté le 31 mars 2008 entre Interfimo, le Crédit Lyonnais et la Fondation du dispensaire général de Lyon s'élevait à un montant total de 2 842 456 euros, pour une durée de 20 ans, à un taux de 3,6%. Il couvrait une partie du coût total de la construction, qui s'élevait à 4 258 000 euros et était également financé par des subventions de l'ANRU, du Conseil régional et de la commune.

La ville avait apporté sa caution pour ce prêt pour un montant maximum de 950 000 €. La commune avait également mis le terrain à disposition de la fondation par le biais d'un bail à construction. Les autres garanties étaient constituées par une hypothèque à hauteur de 1 900 000 euros sur le bien à construire.

La Fondation du dispensaire général de Lyon a obtenu un accord pour une modification du prêt, avec un allongement de sa durée et une modification du taux, les garanties restant inchangées. L'encours du crédit est réaménagé sur 240 mois après le paiement de l'échéance du 18 mai 2019, sur la somme globale restante de 1 571 491,41 euros. Le taux d'intérêt est de 1,53% l'an hors assurance.

Il est demandé à la commune de renouveler la caution solidaire, pour un montant de 950.000 euros incluant le principal, les intérêts, frais et accessoires.

### **En conséquence, je vous propose :**

- de renouveler la caution de la Ville pour la construction du centre de santé Jean Goullard.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 08/10/2019  
Reçu en préfecture le 08/10/2019  
Affiché le   
ID : 069-216902569-20190927-V\_DEL\_190927\_22-DE

**Vu** les articles L 2121-29, L 2121-1 à L 2121-23, R 2121-9 et R 2121-10 du Code général des collectivités territoriales qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

**Vu** la précédente délibération de la séance du Conseil municipal du 25 juin 2008 ;

**Considérant** que la Fondation du dispensaire général de Lyon a obtenu un accord pour une modification du prêt, avec un allongement de sa durée et une modification du taux, les garanties restant inchangées ;

**Entendu** le rapport présenté le 27 septembre 2019 par Monsieur Yvan Margue, 10ème adjoint délégué à l'action sociale, aux solidarités et à la santé ;

**Après avoir délibéré, et à l'unanimité/majorité des votants, décide :**

<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>
Votes Pour :
Votes Contre :
Abstention :
<b>Ne participent pas au vote :</b>

- de renouveler la caution de la Ville pour la construction du centre de santé Jean Goullard.

<b>Nombre de suffrage exprimés : 33</b>
Votes Pour : 33
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le vendredi 27 septembre 2019 et signé au registre les membres présents.

**Pour extrait conforme,**

Envoyé en préfecture le 08/10/2019

Reçu en préfecture le 08/10/2019

Affiché le

**SLOW**

ID : 069-216902569-20190927-V\_DEL\_190927\_22-DE

**Madame la Maire,**

**Hélène GEOFFROY**